



## S'initier au métier d'agriculteur

Prendre le temps de se former c'est consacrer une partie de son temps à acquérir des connaissances techniques et économiques de base très utiles pour comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole. De même, avoir une première expérience professionnelle dans le milieu agricole avant de s'installer, permet de concevoir plus objectivement le métier d'agriculteur.

### SE FORMER

#### Les formations diplômantes ou qualifiantes :

Qu'il s'agisse de formation initiale ou d'une reconversion, les enseignements agricoles public et privé proposent une grande diversité de formations.

La plupart des formations agricoles comportent une partie théorique et une période de stage. Les stages réalisés dans le cadre d'une formation agricole sont des expériences très enrichissantes du point de vue de la découverte d'un métier et de l'acquisition de nouvelles compétences. Cette première expérience vous confrontant à la réalité du métier peut amener à valider ou à abandonner un projet d'installation.

» Pour se former par la voie initiale, les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA) proposent des formations agricoles dans différents domaines de l'agriculture. Les centres de formation d'apprentis (CFA) proposent, quant à eux, des formations en alternance.

» Pour se former par la voie continue (pour adulte), les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et les établissements privés comme les Maisons familiales rurales (MFR) proposent :

- des formations diplômantes, permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole (ex : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole)
- des formations qualifiantes, permettant d'acquérir des nouvelles compétences avant et après l'installation (ex : Certificat de Spécialisation, Elargissement de compétences).

**Validation des acquis de l'expérience (VAE) :** les connaissances et les compétences que vous avez acquises en milieu professionnel peuvent être reconnues officiellement par la Validation des Acquis de l'Expérience et vous permettre ainsi d'obtenir un diplôme en totalité ou en partie. Toute personne ayant au moins

trois ans d'expérience peut demander une VAE. Tous les renseignements sur le portail de la validation des acquis de l'expérience : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

### ZOOM SUR...

#### LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

La capacité professionnelle agricole correspond au niveau de formation nécessaire pour avoir accès aux aides financières nationales agricoles et pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Elle porte sur le niveau acquis dans une filière de formation agricole (initiale ou continue). Aucune équivalence n'est prévue avec les autres filières de formation, sauf dérogation relative aux matières générales.

### ACQUERIR DE L'EXPERIENCE

**Travailler en tant que salarié :** pour trouver un travail saisonnier ou permanent dans une entreprise agricole, des offres d'emploi sont notamment consultables sur les sites de l'APECITA ([www.apecita.com](http://www.apecita.com)), de l'AREFA Limousin ([www.anefa.org](http://www.anefa.org)), du pôle emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)) et ne négligez pas le bouche à oreille et les petites annonces, notamment sur le réseau InPACT.

**Faire une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel :** proposée par différents organismes (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi...), la PMSMP a pour objet soit de découvrir un métier ou un secteur d'activité, soit de confirmer un projet professionnel pendant une durée maximale d'un mois (continue ou discontinue).

**Faire des stages :** les CFPPA proposent des formules (module découverte) permettant de se tester dans des exploitations agricoles ou sur des ateliers pédagogiques. Pour plus d'informations contactez les CFPPA.

**Partager l'expérience des paysans :** rencontrez des agriculteurs exerçant la même activité que celle que vous envisagez, ils vous feront part de la réalité du métier et de leur expérience.

## SE TESTER

Partant de l'idée que l'on n'apprend jamais mieux que par soi-même, le test d'activité permet aux personnes de se confronter par la pratique à la réalité humaine, technique, sociale, économique, et ainsi de conforter et/ou ajuster le projet de création d'activité.

### Le test d'activité agricole : qu'est-ce que c'est ?

Le test d'activité est un moyen de développer une activité agricole de manière autonome et responsable, sur une durée limitée, dans un cadre échelonnant et limitant la prise de risque.

Pendant la phase de test, c'est une mise en situation, grande nature, qui permet d'évaluer le projet et soi-même dans le but de décider du lancement, de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

### Pourquoi se tester ?

Les objectifs du test d'activité sont multiples et variés selon le porteur de projet et la phase de maturation de son projet. Il peut s'agir de :

- » Conforter ses compétences et acquérir des savoir-faire (par la pratique, le tutorat, la formation...);
- » Vérifier sa capacité à gérer une ou des productions ;
- » Expérimenter la faisabilité technique et économique du projet ;
- » Créer et développer son réseau professionnel, social et commercial ;
- » Vérifier l'adéquation du projet professionnel avec un projet de vie, avec le territoire, etc.

### Qui peut se tester ?

Le test d'activité s'adresse à toute personne ayant un projet agricole et qui souhaite expérimenter son projet avant de s'installer. Les porteurs de projets vont gagner en expérience et savoir-faire tout en étant accompagnés humainement et techniquement.

L'accompagnement et le suivi, multiforme, est adapté aux besoins de la personne : lien avec le lieu-test et le réseau, prise en main d'une comptabilité, appui technique sur la production, appui à la commercialisation, recherche du foncier, accompagnement projet, accompagnement humain, etc.

#### Un accompagnement

Concrètement, un espace-test agricole : ça propose quoi ?

#### Un statut légal

Il garantit l'autonomie de la personne. Les statuts des personnes en test sont variés. Le Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) est généralement privilégié.



#### Un lieu et des moyens de produire

Foncier, matériel, bâtiment... Selon les tests, les moyens mis à disposition peuvent être propriété de l'espace-test agricole, d'une collectivité, d'un agriculteur, d'une association, etc.



*L'association Paysan dès demain est l'espace-test agricole du Limousin. Elle compte une dizaine de lieux-test, répartis sur 3 départements et sur des productions variées. Ces lieux-test, au sein de fermes existantes, assurent la fonction pépinière en mettant à disposition les moyens de productions (foncier, matériel,...). Paysan Dès Demain est membre du Réseau National des Espaces-Test Agricole (RENETA), réseau regroupant les acteurs du test autour d'une charte et des valeurs communes pour accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables.*